

Chasseur Mayennais



**Secteurs de
louveterie**

**L'enquête
prélèvements**

**La bécasse
des bois**



ASSURANCE CHASSE

Pour chasser
sans souci...

**VOTRE ASSURANCE CHASSE
EN VENTE
AU CREDIT AGRICOLE**



Les contrats d'Assurance chasse sont proposés par Pacifica. PACIFICA, compagnie d'Assurances Dommages, entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 227 443 500 € - Siège social : 91-93, bd Pasteur 75015 Paris - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS - LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2009

FÊTE DE LA CHASSE Dimanche 11 juillet 2010

LE PERTRE (35)



- Rassemblement régional AFACCC
- Messe de St Hubert
- Cochon à la broche
- 3 000 chiens
- Championnat de Bretagne de trompe
- Spectacle équestre
- Démonstration de chiens d'arrêt
- Présentation d'équipages
- Tir à l'arc
- Drag et curée
- Nombreux exposants...



Pour tous renseignements :
M. LEMARIÉ - 06 12 88 51 34



Le Chai d'Anthon'

Prix : 6€

Gratuit
-14 ans



Le mot du Président

La saison de chasse 2009-2010 vient de se terminer avec des périodes de froid successives comme nous n'en n'avons pas connu depuis longtemps, mais qui n'ont pas favorisé le passage des migrateurs autant que nous aurions pu l'espérer.

Le sanglier est toujours d'actualité.

Le plan de maîtrise du sanglier, décidé par nos gouvernants, est encore à l'état de projet pour la Mayenne et devrait tendre dans notre département vers un élargissement de son mode de chasse avec pour but la maîtrise de l'évolution des populations en vue de limiter les dégâts qui en sont la conséquence.

Le prochain arrêté d'ouverture de la chasse en tiendra compte...

La Fédération a prévu de son côté un meilleur suivi sur le terrain des moyens de prévention permettant d'apporter aux agriculteurs concernés les aides et matériels adéquats.

Les lieutenants de louveterie collaborent de façon efficace à la régulation des populations lorsque cela est nécessaire.

Un nouveau découpage de leur circonscription a été établi pour prendre en compte la nomination de nouveaux lieutenants de louveterie, et le départ de M. André du PONTAVICE qui s'est dévoué à cette tâche pendant près de vingt ans et que je remercie particulièrement pour le travail accompli, tout en souhaitant un bon mandat aux nouveaux arrivés : Messieurs Renaud BLANCHO, André BERGERE ainsi que Jean-Yves de VALAVIEILLE, neveu de M. du PONTAVICE qui reprendra ainsi le flambeau de la tradition familiale.

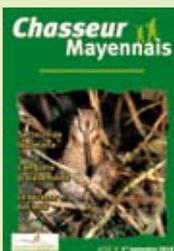
En ce qui concerne le petit gibier, et devant les mauvaises reproductions successives que nous avons connues ces dernières années, la Fédération a prévu une enveloppe budgétaire plus importante afin de favoriser toutes les initiatives et efforts allant dans ce sens.

Nous en reparlerons à LOUVERNÉ le 24 avril 2010 lors de notre Assemblée Générale à laquelle vous viendrez je l'espère, nombreux.

A bientôt donc.

Yves MOULIÈRE

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne 1^{er} semestre 2010



Tirage : 10 200 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2010
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Conception et réalisation : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdc@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com

Photo de couverture : J.F. Arcanger

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Infos générales

Les infos de la FNC
FNC : campagne de communication

7 
Infos fédération

Nouveaux piégeurs en 2009
Gardes particuliers agréés en 2009
Examen du permis de chasser 2010
Attention au sens des mots
Enquête départementale
tableaux de chasse
Numéros utiles
Carte des secteurs de louveterie
Suivi des populations de faisans
Plan de chasse petit gibier
Chasse accompagnée

16 
Nos associations

AFACCC 53
Société de chasse
de Chatillon/Colmont
Chasseurs de grand gibier
Fédération départementale des
gardes chasse particuliers
Les Echos du Bas Maine
Club national des bécassiers
Comptage de rêve

20 
Cynophilie
Le Korthals

21 
Notre faune
La bécasse des bois

22 
Humeur
Petites annonces



Informations générales

Les informations de la Fédération Nationale

Plans de gestion : du nouveau !

Poursuivant son objectif d'élaboration de Plans de gestion européens pour les espèces d'oiseaux chassables estimés par elle en état de conservation défavorable, la Commission européenne vient de mettre en ligne sur son site Internet (donc d'officialiser) six nouveaux plans : Vanneau huppé, Pluvier doré, Caille des blés, Fuligule milouinan, Chevalier gambette, Goéland cendré. On peut y accéder à l'adresse suivante (malheureusement, ces plans n'y figurent qu'en anglais) : http://ec.europa.eu/environnement/nature/conservation/wildbirds/hunting/managt_plans_en.htm

Ces six plans s'ajoutent donc aux sept précédents, pour mémoire : Barge à queue noire, Courlis cendré, Nette rousse, Canard pilet, Alouette des champs, Tourterelle des bois, Macreuse brune.

Remarquons, que le Plan pour la Bécasse des bois n'apparaît toujours pas.

Le principal risque touchait le Vanneau huppé, avec des propositions initiales de moratoire sur la chasse en France. Grâce à l'action soutenue de la FACE et de ses partenaires, dont la FNC, le moratoire a disparu de la version finale. De tels moratoires, nationaux ou locaux, doivent être conditionnés par une « claire évidence » de pression de chasse excessive. En revanche, la controverse au sujet de la nécessaire régulation des prédateurs, notamment en Hollande, a tourné en faveur des opposants à cette régulation, qui n'est donc pas recommandée par le Plan (sans être interdite cependant). Seules des actions sur les habitats pour diminuer la prédation sont recommandées... Enfin, les tableaux de chasse et la pression de chasse devront être connus.

Pour le Pluvier doré, la chasse est concernée à travers la connaissance des tableaux de chasse. Concernant le Chevalier gambette, devront être connus les tableaux de chasse, tandis que la désignation en ZPS des sites d'importance



internationale est demandée. Enfin, pour la caille, il est demandé que les lâchers de Caille japonaise soient interdits, que les tableaux de chasse soient connus et que les états promeuvent la mise en place de PMA.

Rappelons encore, qu'à terme, 23 (ou 22 on ne sait plus très bien...) plans doivent être élaborés. Cela dit, compte tenu des fortes critiques faites à la commission sur la façon de « gérer » ce dossier (que celle-ci a elle-même reconnues), une nouvelle « gouvernance » doit être mise en place pour la suite. La FACE ainsi que Birdlife seront étroitement associées à la définition de cette gouvernance.

Tromperie sur la marchandise

Le jeudi 13 août 2009, sur TF1, l'émission « Ushuaïa » assurait l'audience avec l'un des « prophètes » actuels de la défense de l'environnement, Nicolas HULOT !

Au royaume du show-biz le spectateur découvrait **la France vue d'en haut grâce aux oies des neiges** (plus « apprivoisées » que sauvages) qui anticipaient certainement les conséquences du réchauffement climatique de plusieurs décennies, puisqu'à ce jour **on ne les trouve qu'au Canada et aux Etats-Unis !**

Dans le même souffle lyrique, Nicolas HULOT décrivait les **oies cendrées, qui n'étaient autres que des grues**, mais l'espèce ne doit probablement pas être considérée comme politiquement correcte à une heure de grande audience et en présence d'un jeune public.



Imprimerie MADIOT

Avec un professionnel,
tout est plus facile

Tél. 02 43 69 21 03 - LAVAL - imp.madiot@wanadoo.fr



Le tout se terminant, comme de bien entendu, par la fustigation des chasseurs « plombant » ces malheureux oiseaux – la différence entre plomb et acier étant trop subtile pour qui ne distingue déjà pas les espèces.

En conclusion, les chasseurs se trouvaient qualifiés de noms d'oiseaux, vu leur ignorance. C'est ainsi que se fabriquent de futurs ministres !

Fermez la télévision et profitez de vos huttes, vus d'en haut, nous marchons sur la tête !

Le FIGARO Magazine s'ouvre à la chasse

Si un certain nombre de grands quotidiens nationaux timent parfois – hélas trop rarement - sur la chasse, *Le Figaro Magazine* vient de renouer avec une tradition perdue depuis longtemps, celle de présenter la chasse dans un numéro de septembre.

Six pages sont consacrées à notre passion, dont un texte de l'Académicien, Michel DEON, dont aucun chasseur ne reniera les termes. Pour conserver dans nos bibliothèques cette édition particulière, la FNC a demandé un tirage à part de ces pages spéciales.

La chasse est « tendance », l'actualité nous le confirme.

La chasse reconnue d'intérêt général par le Haut Commissariat à la Jeunesse et le Ministère de la Santé et des Sports !

Le volontariat associatif, institué parla loi n°2006-586 du 23 mai 2006, constitue un des axes prioritaires de la politique sociale du gouvernement. Le volontariat donne aux citoyens et notamment aux jeunes la possibilité de participer à des actions de solidarité durant une période de leur vie pour des missions revêtant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel. Le volontariat associatif doit, à la fois, permettre de renouveler le lien social et offrir des perspectives d'avenir aux jeunes.

La Fédération Nationale avait déposé à l'automne 2008, une demande d'agrément pour les missions d'intérêt général à caractère cynégétique, afin de permettre aux Fédérations de disposer de volontaires pour réaliser ces missions.

Cette demande vient d'aboutir. La FNC est agréée au titre du volontariat associatif, par le Haut Commissariat à la Jeunesse et par délégation, par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Prenant effet au 1^{er} juillet 2009, et ce pour une période de quatre années civiles, cet agrément national permet à chaque fédération des chasseurs, de recruter un volontaire as-

sociatif pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général :

- éducation à l'environnement, notamment dans les milieux scolaires, universitaires et au sein des écoles de chasse et de la nature ;
- médiation Environnementale autour du milieu naturel et pour un accès concerté aux espaces naturels et ruraux ;
- communication et mise en place d'actions destinées à favoriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats (cultures faunistiques et catalogues amélioration de la chasse, etc...).

« R.G.P.P. » : suite

La Révision Générale des Politiques Publiques avance et cette progression est incontestablement perceptible dans la valse des sigles et des missions redistribuées. Après les DDA, devenues DDEA puis transformées en DDT, voici venu le tour de l'Administration Centrale.

Le Directeur de la Nature et des Paysages devient Directeur chargé de la protection de la nature, le Directeur de l'Eau se transforme en Directeur chargé de l'eau, et nous pouvons compter désormais sur un Directeur chargé de la forêt, un Directeur chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture et enfin, un Directeur chargé de la chasse.

Ce sont les nouveaux termes qui figureront dans le Code de l'environnement, suite au décret n° 2009-592 du 26 mai 2009. Ces changements d'intitulés se sont accompagnés d'une modification de localisation, le bâtiment avenue de Ségur, siège traditionnel du Ministère de l'Environnement et de ses développements successifs étant désormais devenu trop étroits, c'est à la Défense que se trouvent désormais nos interlocuteurs.

La chasse a donc pris de la hauteur, ce qui ne peut que rendre optimiste quant aux évolutions attendues des engagements énoncés lors du Congrès de la FNC.





La Fédération Nationale des chasseurs bat la campagne

Le 25 juin dernier, en présence de la quasi-totalité des Fédérations Départementales et Régionales, était lancée la Campagne de communication pour la chasse pour la saison cynégétique 2009-2010.

Le 1^{er} septembre, le Président de PONCHALON mettait cette initiative à la Une de la Conférence de Presse de l'Ouverture. Portée par la mission « Développement de la Chasse » présidée par le Président D.M. AUBRY (FICEVY), cette première Campagne de communication a été conçue et démultipliée par le Président Guy HARLE d'OPHOVE (FDC 60) avec l'appui d'une agence spécialisée.

En l'espace de quelques semaines, le réseau de la Chasse Française a déployé l'ensemble du matériel de la Campagne : les stands ont servi de décors pour les Conférences de Presse de l'ouverture, les autocollants (un million d'exemplaires en circulation) ont fleuri sur les pare-brises, les affiches et les brochures ont été diffusées lors des réunions conduites par les Fédérations auprès de leurs associations. Les revues des Fédérations départementales ou régionales ont pris les relais pour démultiplier le message, la presse

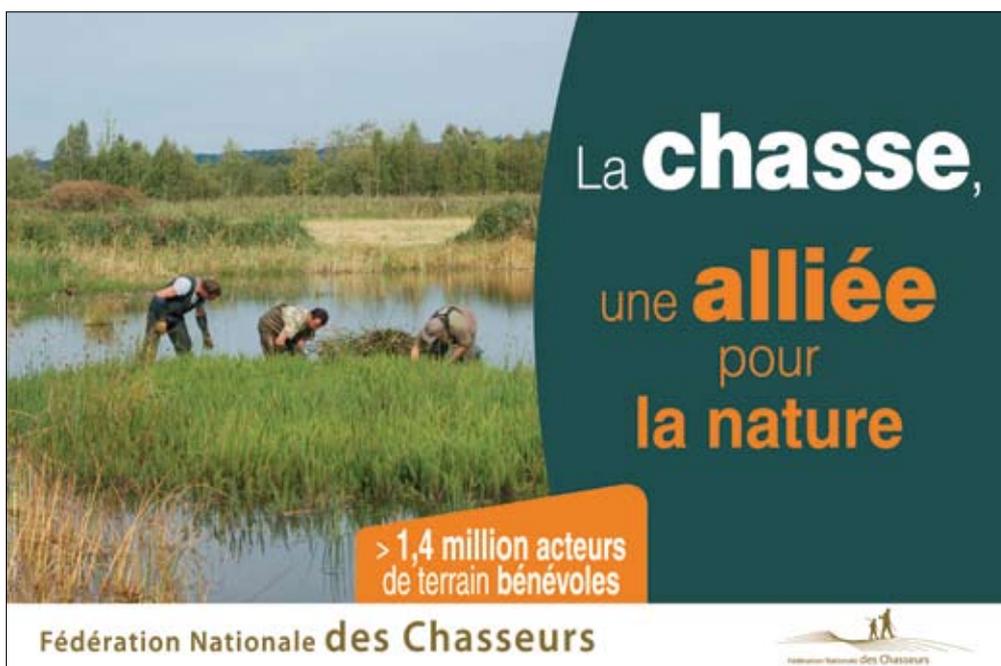


cynégétique et la chaîne de télévision SEASONS ont rendu les spots de Campagne familiers à chacun, les associations spécialisées se sont jointes au mouvement, les associations des jeunes chasseurs ont répondu « présent ».

Chaque chasseur ou presque, a désormais entre les mains les éléments lui permettant d'expliquer l'utilité environnementale, sociale, culturelle et économique de sa passion. L'objectif premier de cette campagne n'est pas de recruter plus à ce stade, mais d'informer et d'engager le dialogue avec l'opinion publique quant au rôle et à la place de la chasse face aux enjeux actuels de la société. Tous les maillons de la chaîne cynégétique se sont unis pour montrer avec fierté ces actions et ces missions qui font la très grande originalité de la chasse française, qui est tout autant un loisir qu'un engagement dans le développement des territoires.

Face aux attaques violentes d'associations écologistes, mais surtout face à la méconnaissance de nos concitoyens urbains, il est important que la chasse ne reste pas silencieuse et qu'elle ne laisse personne d'autre qu'elle présenter ses valeurs.

Huit thèmes viennent en appui à ce dialogue des chasseurs qui a été personnalisé pour chaque département, permettant d'interpeller également chaque responsable politique quant à la place de la chasse et à sa nécessité pour une écologie d'action.



Nouveaux piégeurs agréés en 2009

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2009, **120** candidats afin d'obtenir l'**agrément PIEGEUR**, en 4 sessions réparties comme suit :

Mai (34) :

Pierre	BEAULIEU	FONTAINE COUVERTE	Dominique	BRUNET	LAIGNE
Gérard	BOURNEUF	JUBLAINS	Jean-Luc	BUCHER	LAIGNE
Jason	BRETON	LAVAL	Frédéric	COTTEREAU	EPINEUX LE SEGUIN
Jacques	FAVERAIS	CRAON	Jean-Louis	DEROUIN	NIASFLES
Arnaud	GUITTET	LA BAZOUGE DES ALLEUX	Marcel	GAHERY	PARIGNE SUR BRAYE
Michel	GUITTET	EVRON	Alain	GUITTER	BALLEE
Jérôme	JOUSSET	ST PIERRE LA COUR	Damien	GUITTER	BOUERE
Christian	LORY	L'HUISSERIE	Yannick	HEURTEBIZE	St GEORGES BUTTAVENT
Mickaël	MORIN	SOULGE SUR OUETTE	Jean-Pierre	LAMIRE	LA CROIXILLE
Christophe	ROBERT	CRAON	Marcel	LEBLANC	CHÂTEAU-GONTIER
Pierre	BAGORIS	LA CROIXILLE	Serge	LEROUX	GREZ EN BOUERE
Georges	BAHIER	ERNEE	Maurice	PILON	EVRON
Joël	BAHIER	BRECE	Michel	RACINE	LAIGNE
Michel	BELLIARD	GORRON	Marc	REBOURS	MELLERAY LA VALLEE
Benoît	BOUJU	LIGNIERES ORGERES	François	SAGAZAN (de)	CHAILLAND
Gildas	BOUQUEREL	HAMBERS	Henri	SENTUCQ	St JULIEN DU TERROUX
Eric	BOURDOISEAU	BAZOUERS	Loïc	THIELIN	ASTILLE

Juin (30) :

Michel	BONNEAU	HAMBERS	Jean-Claude	COUTELLE	St GERMAIN DE COULAMER
Mickaël	CHAUVEAU	BLANDOUET	Dominique	DUBOIS	BP 1327- LAVAL CX
Adrien	DROUET	TORCE VIVIERS	Jacky	FOISNEAU	MONTREUIL POULAY
Jean-Claude	GANDON	CHATEAU-GONTIER	David	GESLIN	LOUPFOUGERES
Ludovic	GANDON	LA BACONNIERE	Jean-Claude	LEFEUVRE	ERNEE
Claude	GRIMOUX	St BERTHEVIN	Raymond	LHUISSIER	ARON
Patrick	HUVE	St CALAIS DU DESERT	David	LHUMEAU	AMPOIGNE
Michel-Marie	PODEVIN	BEAUMONT PIED/BŒUF	Rémy	LOCHARD	ARGENTRE
André	ROCTON	EVRON	Miguel	LORET	AZE
Daniel	BATARD	St GERMAIN DE COULAMER	Thierry	PERRIER	JAVRON LES CHAPELLES
Hervé	BATARD	St GERMAIN DE COULAMER	Guy	PIVETTE	PARIGNE SUR BRAYE
André	BOUVIER	VILLEPAIL	Maurice	RAIMBAULT	CRAON
Bernard	BRETON	St GERMAIN DE COULAMER	Denis	ROME	LE RIBAY
Maurice	CHAUMEZIERE	LE HORPS	Albert	SIMON	PARIGNE SUR BRAYE
Jean	COUELLE	St GERMAIN DE COULAMER	Yves	TRILLOT	MARIGNE PEUTON

GIBIERS DERPEUPELEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.
LIÈVRES
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70

DIMANCHE 13 JUIN 2010

Fête de la chasse

Servon sur Vilaine (35)

Présentation d'équipages de Vénérie et de chasse à tir
Chiens d'arrêt et chiens de truffiers
Spectacle équestre - Concours de trompe
Drag et curée froide
Le midi cochon grillé-frites
Village commercial et associatif
Vente de chiots
Ball-trap laser sous chapiteau

Entrée : 5 €

Réservation : 02 99 55 93 87





Juillet (30) :

Patrick	BAHIER	ALENCON	Yves	COUTARD	St DENIS DE GASTINES
Anthony	DELOGE	MAYENNE	Fernand	DOUSSIN	LAUBRIERES
Denis	ROLAND	DEUX EVAILLES	Michel	GOURDET	LANDIVY
Charles	de GUERVILLE	St GERMAIN D'ANXURE	Daniel	GUESNE	St GERMAIN D'ANXURE
Gwenaël	MARIE	BONCHAMP	Joël	HARDY	GASTINES
Philippe	PAILLARD	HAMBERS	Maurice	HILBERT	ARGENTRE
François	VOISIN	LOIRON	Alain	LAGRIFFOUL	MEZANGERS
Hervé	BAGUELIN	VAUTORTE	Guy	LAMBERT	VAUTORTE
Rémi	BAHIER	VAUTORTE	Frédéric	LERAY	St FRAIMBAULT DE PRIERES
Benoît	BARREAU	MARTIGNE S/MAYENNE	Jean-Claude	LERAY	LASSAY LES CHATEAUX
Geneviève	BLACHERE	MEZANGERS	Jean-Marc	LERAY	St FRAIMBAULT DE PRIERES
Joseph	BOYER	CHAILLAND	Michel	MOQUET	VAUTORTE
Michel	CHAUVIN	BALLOTS	Gérard	PLANCHAIS	RUILLE LE GRAVELAIS
Romain	CHAUVIN	BALLOTS	Jules	PLANCHAIS	LA GRAVELLE
Julien	CORBEAU	VAUCE	Alain	SERGENT	PREAUX

Septembre (26) :

Gilbert	ADAM	CHANGE	Michel	LERAY	MONTENAY
Francis	BAUDY	LAVAL	Michel	MARSOLLIER	St AIGNAN SUR ROE
Thierry	BLANCHE	LA BAZOGE MONTPINCON	Sébastien	MAUBERT	VOUTRE
Dominique	BOUHOURS	HAMBERS	Claude	PEAN	AMBRIERES LES VALLEES
Jacky	CAMUS	ERNEE	François	PIQUET	LAVAL
Georges	CERISIER	MONTAUDIN	Joël	POTTIER	AMBRIERES LES VALLEES
Albert	COUDRAY	RUILLE LE GRAVELAIS	Yves	RENAUT	MONTENAY
Roger	CRIBIER	RUILLE LE GRAVELAIS	René	ROCHER	JUBLAINS
Sébastien	DUGUE	VILLAINES LA JUHEL	Stanislas	de St ALBIN	St CHARLES LA FORET
Jean-Marc	DUPUIS	ARGENTRE	Alain	THUAULT	St MARS S/ COLMONT
Guy	GENTIL	AMBRIERES LES VALLEES	Damien	THUAULT	St MARS S/COLMONT
Mickaël	HILBERT	BAZOUGERS	Jean-Pierre	VOVARD	VOUTRE
Pierre	LEMETAYER	St GERMAIN D'ANXURE			
Rémi	LEPLARD	EVRON			

Gardes particuliers agréés en 2009

12 candidats ont reçu l'agrément de garde-particulier, suite aux formations dispensées à la Fédération . Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

Francis	BAUDY	LAVAL
Damien	ANCHARD	LAVAL
Dominique	BOURNEUF	JUBLAINS
Jean-Jacques	BRETONNIER	PONTMAIN
Jean-François	CALMEIL	MAYENNE
Daniel	GUESNE	St GERMAIN D'ANXURE
Stéphane	HEBERT	St MARS LA FUTAIE
Jean-Luc	HESLOIN	COURCITE
Serge	LOUVEAU	LAVAL
Jean-Claude	MOREAU	CARROUGES
Rémi	RENARD	SAINT MARS LA FUTAIE
Joël	ROMARIE	BAZOUGERS

Formations piégeage

Lors de la mise sous presse du présent Chasseur Mayennais, les dates des formations n'étant pas fixées, les personnes intéressées doivent se renseigner le plus rapidement possible auprès du secrétariat de la Fédération.

DOG EXPRESS
Vos croquettes
livrées
à domicile
sur simple appel téléphonique

<p>25% de protéines 16 € ttc les 20 kg <small>par 10 sacs</small></p>	<p>Livraison 1 fois par semaine</p> 
<p>28% de protéines 20 € ttc les 20 kg <small>par 10 sacs</small></p>	<p>sur votre département</p>

Autres produits disponibles

Nicolas HEDREUX
 Montorin - 22940 PLAINTREL
Tél. 02 96 32 59 33
ou 06 76 13 37 71



Examen du permis de chasser 2010

Comme l'an passé, les cinq sessions de préparation à l'examen du permis de chasser ont lieu de février à septembre. Depuis fin 2009, de nouvelles dispositions ont été prises par l'ONCFS, nous informant que tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2010-2011, doivent s'inscrire le plus vite possible ! Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

En tout état de cause, la date limite de dépôt des dossiers

pour la dernière session est fixée au lundi 21 juin (n'hésitez pas à vous renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

Planning prévisionnel 2010 :

	Formation théorique (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire)	Examen théorique	Examen pratique
Session 1	Samedi 20 février	24/25/26 mars	Mercredi 10 mars	6/7/8 avril
Session 2	Samedi 20 mars	28/29/30 avril	Jeudi 1 ^{er} avril	4/5/6 mai
Session 3	Samedi 3 avril	2/3/4 juin	Vendredi 16 avril	11/14/15 juin
Session 4	Samedi 17 avril	6/7/8 juillet	Vendredi 21 mai	12/13/21 juillet
Session 5	Samedi 3 juillet	7/8/9 septembre	Mardi 20 juillet	17/20/21 septembre

Horaire formation théorique : 8h30-17h30 (prévoir le repas de midi)

Horaire formation pratique : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

En 2009, 120 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus sur 149.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

Le permis de chasser accompagné

Depuis quelques années maintenant, toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le vendredi 30 juillet 2010,
- le mercredi 1^{er} septembre 2010.

Attention au sens des mots !

Un petit rappel au sujet de deux termes souvent utilisés l'un pour l'autre : le « **permis de chasser** » c'est le titre permanent, celui que vous possédez depuis la réussite à l'examen ; la « **validation** » c'est le titre annuel, il correspond à la cotisation **annuelle**.

Nouveauté depuis le 1^{er} septembre 2009 :

Le titre permanent est délivré sous la forme d'une carte bancaire, mais l'ancien permis vert est toujours valable.

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.

Nous vous rappelons aussi que toutes les demandes de duplicata du titre permanent sont à effectuer auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage à Paris. Pour cela, vous devez lui adresser une attestation obtenue à la Préfecture (ou sous-Préfecture) qui vous a délivré le permis, jointe à la demande de duplicata dûment remplie (cerfa n° 13944*01).



Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2008-2009 a porté sur un échantillon de 1 531 chasseurs, répartis dans 58 communes tirées au sort. 909 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 59 %.

Enquête prélèvements saison 2008-2009

Le pourcentage des chasseurs ayant un tableau de 0 est de 9,4 %.

Gibiers sédentaires		Migrateurs terrestre			
Lièvre (0.80)	6 975	Pigeon ramier (7.47)	52 129	Tourterelle turque	688
Lapin (2.94)	25 510	Pigeon colombin (0.17)	1 433	Merle	506
Faisan (1.24)	10 787	Bécasse (0.55)	4 796	Caille	325
Perdrix grise (0.35)	3 048	Grives (0.17)	1 452	Etourneau(0.38)	3 306
Perdrix rouge (0.42)	3 460	Tourterelles des bois	191	Alouette	57
Prédateurs et déprédateurs		Gibier d'eau			
Renard (1.13)	9 851	Colvert (2.64)	22 921	Sarcelle d'été	38
Fouine (0.14)	1 223	Sarcelle d'hiver	468	Souchet	10
Ragondin (0.95)	8 265	Foulque	306	Siffleur	10
Rat musqué (0.43)	3 707	Poule d'eau	564	Pilet	0
Corbeau freux (0.50)	4 300	Vanneau (0.18)	1 538	Chipeau	19
Corneille noire (0.43)	3 764	Bécassine des marais	411	Milouin	10
Pie (0.32)	2 799	Bécassine sourde	48	Morillon	0
Geai (0.11)	975	Pluvier doré	29	Râle d'eau	10
		Chevallier	0	Oies	0
		Courlis	29		

(Entre parenthèses : moyenne par chasseur)

Evolution des prélèvements des principales espèces

Espèce	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Pigeon	52 132	53 601	65 916	49 821	79 141	62 642	66 407	52 199
Lapin	23 139	27 711	28 856	24 149	28 194	29 117	30 771	25 510
Colvert	22 774	22 746	28 582	25 905	28 650	21 987	25 290	22 921
Faisan	10 701	9 990	13 926	12 336	14 576	11 352	12 408	10 787
Renard	7 774	8 169	9 615	7 891	10 316	10 557	10 418	9 851
Lièvre	5 945	7 743	8 073	8 660	8 260	8 278	7 284	6 975
Bécasse	2 927	3 594	3 195	4 772	3 479	3 506	4 749	4 796
Perdrix grise	1 555	2 424	3 580	2 708	3 032	2 936	3 178	3 048
Perdrix rouge	2 195	3 168	4 290	3 502	3 293	2 681	3 517	3 640

Malgré une mauvaise saison pour la chasse du **Pigeon ramier**, l'espèce reste la plus prélevée dans notre département avec 52 000 pièces.

Curieusement, les prélèvements de **lapins** ont nettement baissé au cours de la saison 2008/2009, alors que depuis quatre ans la situation semblait plutôt s'améliorer pour cet-

te espèce. Compte-tenu de sa dynamique, il faut cependant rester prudent et attendre les résultats de la saison 2009/2010, pour mieux analyser la situation récente de ce gibier.

Le Canard colvert, quant à lui, voit ses prélèvements tourner autour de la moyenne de ces huit dernières années, en



conformité avec une saison de reproduction plutôt mauvaise en 2008 mais bénéficiant de nombreux lâchers.

Le Faisan commun conforte sa 4^{ème} position au regard de l'importance des prélèvements réalisés. C'est dommage, car cette situation dénote le peu de considération que lui portent encore beaucoup de chasseurs.

Pour la première fois depuis quatre ans, les prélèvements de **renards** ont baissé, corroborant ainsi les résultats des comptages nocturnes 2009.

L'espèce est cependant présente dans notre département avec des densités très élevées.

Avec près de 4 800 **bécasses** tuées à la chasse dans notre département, la saison 2008/2009 s'inscrit comme une bonne année, sauvée par un mois de janvier 2009 particulièrement riche en oiseaux.

En ce qui concerne les **perdrix**, les prélèvements restent artificiellement stables, les niveaux des tableaux de chasses enregistrés étant étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.

Dans la continuité d'une saison 2007/2008 plutôt mauvaise, la campagne de chasse du lièvre 2008/2009 marque à nouveau la médiocrité.

Nos populations de **lièvres**, après six années favorables, semblent affectées par les mortalités importantes de l'été 2008. Visiblement les prélèvements (même faibles) dans certaines communes amoindrissent les chances d'une augmentation rapide des reproducteurs, et par conséquent, du nombre d'individus présents pendant la chasse.

J-F. A.



Quelques numéros utiles

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE : 02 43 53 09 32

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fax : 02.43.67.16.96

Courriel : fdcm@chasseurs53.com

Personnel technique :

Jean-François ARCANGER :	06 85 12 79 27
Daniel ANGOT :	06 80 92 40 42
David BOUQUEREL :	06 72 90 13 28
Olivier GODET :	06 82 84 48 69
Mickaël JAMONT :	06 73 37 59 53
Éric MAROUZE :	06 70 70 01 42
Jean THEYS :	06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang :

Sylvain DELOMMEAU :	06 87 77 13 67
	02 43 02 60 98
Olivier LANDELLE :	06 27 02 55 77
	02 43 01 65 44
Georges REZÉ :	06 71 03 33 61
	02 43 69 55 13

Lieutenants de louveterie :

Patrick PLANCHAIS :	02 43 69 87 14
Jean-Paul COURCIER :	02 43 02 33 45
Michel MENANT :	02 43 01 10 96
Louis DELOMMEAU :	02 43 90 20 87
Patrice GILLES :	02 43 68 55 26
Gérard COURCIER :	02 43 90 09 24
Claude METAYER :	02 43 06 27 28
Jean-Yves de VALLAVIEILLE :	02 43 04 00 76
André BERGERE :	02 43 02 52 89
Renaud BLANCHO :	02 43 90 42 01

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

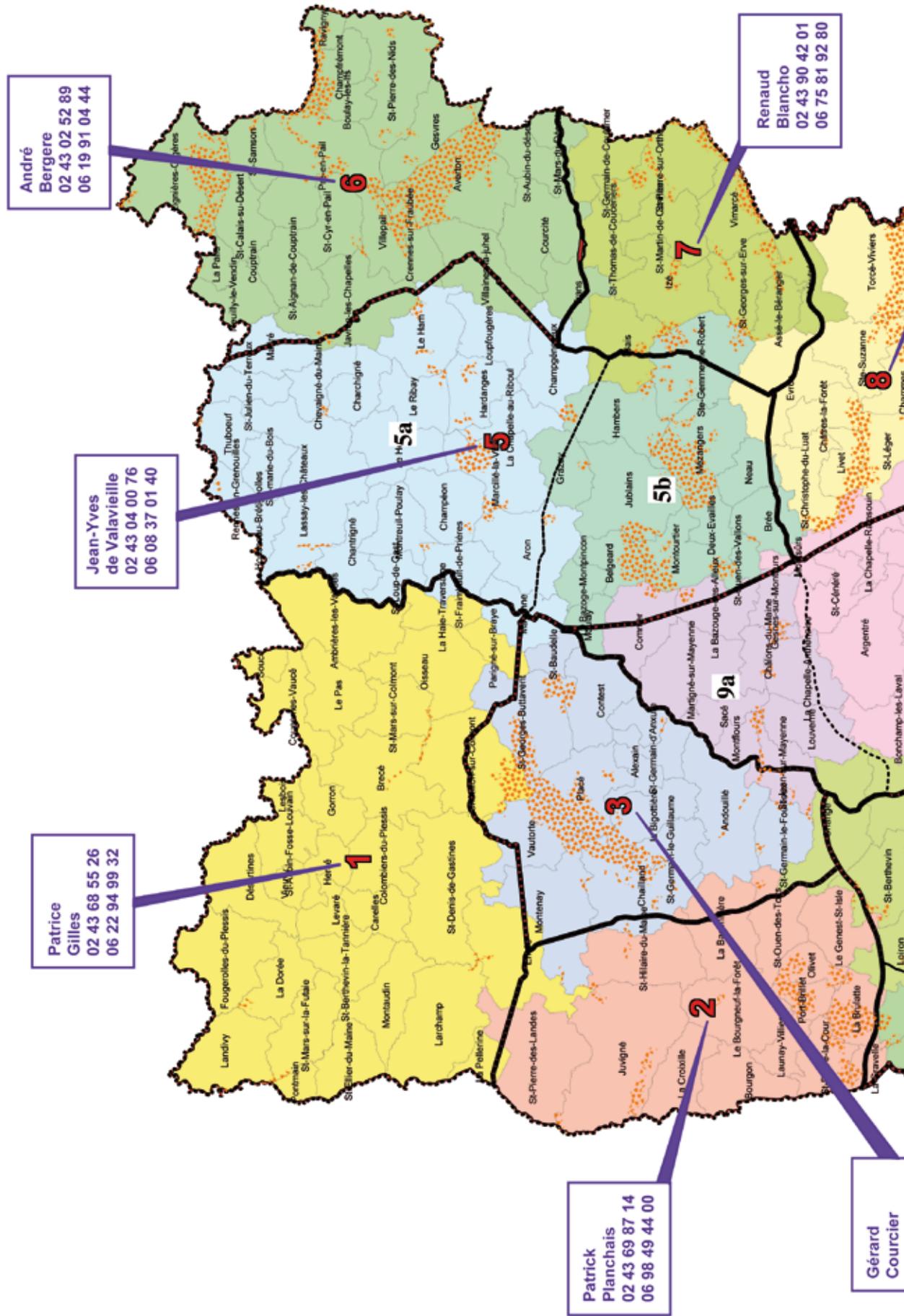
Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ SUR MAYENNE
Tél : 02 43 68 69 73 - Fax : 02 43 68 69 81
Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

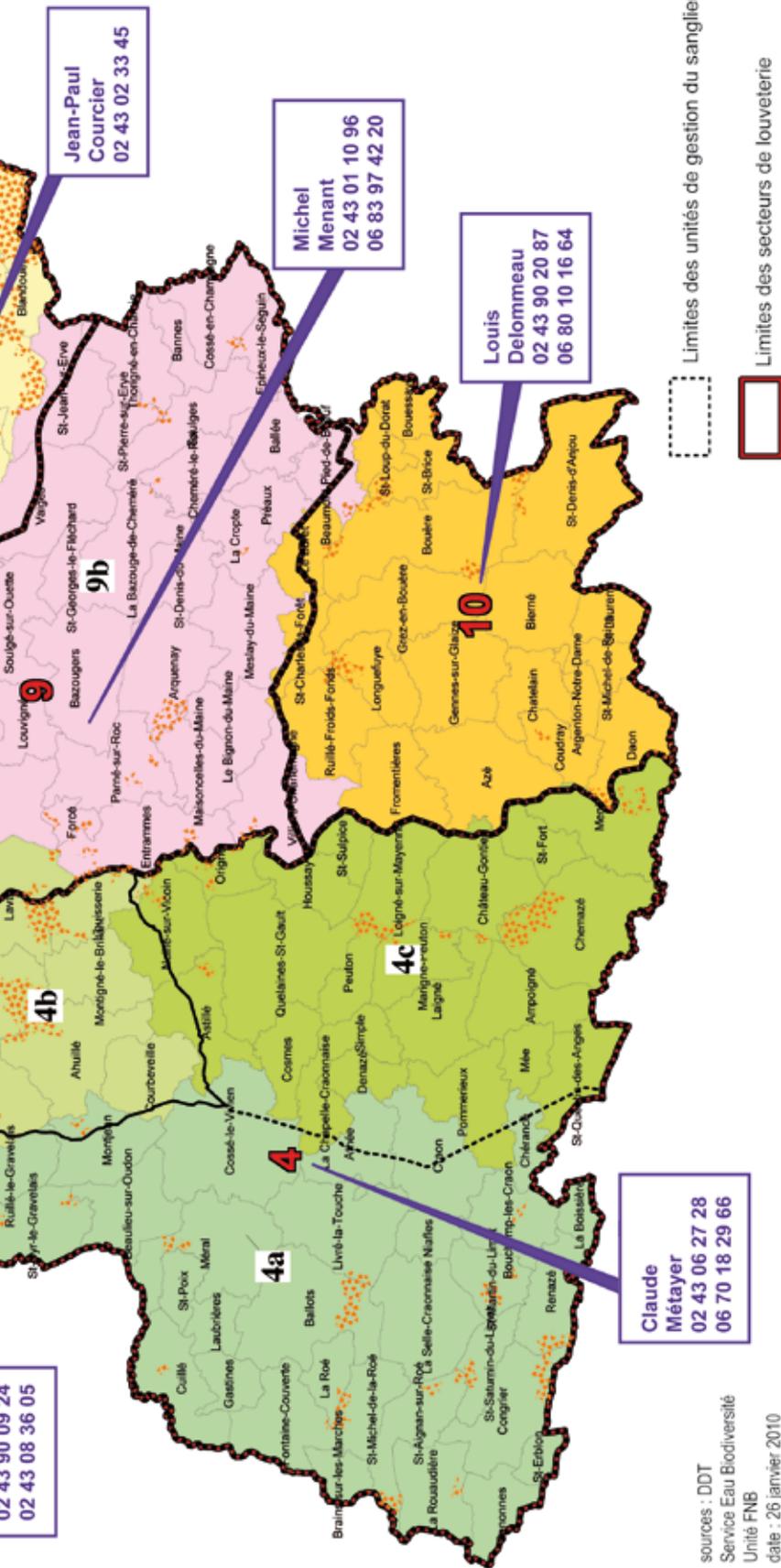




Les lieutenants de louveterie en Mayenne

Période 2010 - 2014





RENOUVELLEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Cette année, le 1^{er} janvier 2010, sur tout le territoire français, les charges des lieutenants de l'ouvèterie ont été renouvelées, et ce pour une période de 5 ans. Pour notre département, quelques changements ont eu lieu cette année. Tout d'abord, dans la structure des circonscriptions, il a été mis à profit cette opportunité pour uniformiser les secteurs de gestion sanglier entre l'ONCFS et la FDCM, et ce en particulier dans le cadre du plan national du sanglier. Chacun que circonscription recouvre désormais

un ou plusieurs secteurs « gestion sanglier » afin d'y permettre un meilleur suivi. Concernant les candidats, trois nouveaux lieutenants de l'ouvèterie ont été nommés, à savoir MM. Yves de Valavieille, Renaud Blanco et André Bergerè, en remplacement de MM. André du Pontavice et Michel Delommeau. M. Michel Delommeau a repris son secteur de l'ouvèterie dans le département de la Sarthe, son secteur mayennais ayant été restructuré.

Concernant M. du Pontavice, il a su prévoir sa succession en préparant et en proposant son neveu Yves de Valavieille pour cette mission. La circonscription de M. du Pontavice a été redistribuée entre les trois nouveaux lieutenants de l'ouvèterie. La carte ci-jointe décrit les nouvelles circonscriptions et vous donne les coordonnées des lieutenants de l'ouvèterie. L'association des lieutenants de l'ouvèterie remercie pour leur action les lieutenants de l'ouvèterie dont le man-

dat vient d'expirer, et particulièrement M. du Pontavice pour son engagement et son dévouement sans limites pour la chasse mayennaise. L'association des lieutenants de l'ouvèterie souhaite la bienvenue aux nouveaux et que leur action s'inscrive dans la continuité. Les lieutenants de l'ouvèterie du département de la Mayenne, représentants de l'administration, se tiennent à votre disposition et vous remercient pour votre confiance.

G rard COURCIER





Suivi des populations de faisan

Les deux mauvaises années successives de la reproduction qu'ont subi nos populations de faisans «naturels» ou «semi-naturels» ont stoppé la progression de l'espèce dans sa faculté à coloniser de nouveaux territoires.

Le GIC d'Erve et Treulon (8 communes – 11 600 ha) a achevé son renforcement de population, au cours de l'été

2009, avec 2600 oiseaux lâchés. L'ouverture de la chasse de l'espèce devrait être effective pour la saison prochaine dans ce GIC. En ce qui concerne le GIC de St Calais du Désert, il faudra patienter encore au moins une année mais les résultats à ce jour sont très satisfaisants, ils dépassent même nos prévisions les plus optimistes.

RECENSEMENT DES COQ CHANTEURS

G.I.C.	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
BEAUMONT	15	25	57	81	117	11	147	195	181	193	171
ST DENIS D'ANJOU	/	/	21	35	39	39	84	188	236	228	210
ERVE ET TREULON	/	/	/	/	/	/	/	/	95	168	334
ST CALAIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23

ARMURERIE D'ANJOU
Olivier LEROUX
 Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
 RÉPARATION
 FABRICATION
 RESTAURATION
 GRAVURES
 MONTAGE À BOIS
 DÉPÔT VENTE
 EXPERTISE**

RCS 507 381 176



2 route de Cholet
 49370 Becon les Granits
 02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95



Les prélèvements réalisés dans le cadre des plans de chasse sont de l'ordre de 1,6 à 1,8 faisans prélevés pour 100 hectares à St Denis d'Anjou et de 4 à 4,7 faisans pour 100 ha à Beaumont Pied de Bœuf lors des deux dernières saisons.

Depuis 2008, des comptages sont réalisés sur les communes riveraines des GIC afin de mesurer l'impact des mesures de gestion mises en place par la Fédération des chasseurs. A la lecture des résultats on observe de fortes disparités d'une commune à l'autre pour des raisons diverses : hétérogénéité des milieux d'accueil, densité de prédateurs, degré de motivation des chasseurs concernés et proximité ou non d'une chasse commerciale.

Densités de coqs chanteurs aux 100 ha en 2009 : Beaumont (9,8), St Denis d'Anjou (5,3), Erve et Treulon (2,9), St Calais (1,5), la Crompte (2,9), le Buret (3,4), Préaux (8,4), Ballée (2,1), St Loup du Dorat (7,9), Bouère (3,1), Bierné (1,3), Bouessay (4,7) et St Brice (11,1).

J-F.A.





Plan de chasse petit gibier

LIÈVRE

A partir de la saison 2010-2011, les chasseurs pouvant justifier de 100 ha de chasse d'un seul tenant, (150 auparavant) pourront volontairement opter pour la formule « plan de chasse lièvre ». Cette diminution de la surface minimum requise avait été souhaitée par de nombreux chasseurs, souhaitons qu'elle soit adoptée par le plus grand nombre. Les détenteurs d'un droit de chasse ne possédant pas 100 ha d'un seul tenant peuvent se regrouper avec des voisins pour posséder la surface minimum et partager les bracelets par la suite, tout en restant chacun chez soi.

Avantages :

- attribution de bracelets proportionnelle au nombre de lièvres présents sur le territoire,
- chasse de l'espèce autorisée tous les jours de l'ouverture jusqu'à fin décembre,

Inconvénient :

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan) vous devez vous acquitter d'une cotisation obligatoire. - article 3- loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des Fédérations.

Rappel :

Les bracelets PMA ne peuvent pas être utilisés sur les territoires déclarés en plan de chasse.

FAISAN

Le plan de chasse sera obligatoire pour la saison 2010-2011 pour les détenteurs d'un droit de chasse sur les communes en GIC suivantes :

Bannes, Beaumont Pied de Bœuf, Blandouet, Cossé en Champagne, Epineux le Seguin, Saulges, St Denis d'Anjou, St Jean sur Erve, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie.

Le plan de chasse faisan sera également obligatoire sur les communes hors GIC suivantes :

Ballée, Bierné, Bouessay, Bouère, le Buret, St Brice, St Loup du Dorat, Préaux, la Cropte, Cheméré le Roi, La Bazouge de Cheméré, Vaiges, Chammes, Ste Suzanne et Torcé Viviers en Charnie.

Il est obligatoire de faire **une demande par commune**, à l'exception des territoires d'un seul tenant à cheval sur deux communes.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas titulaire d'un plan de chasse (grand gibier ou lièvre), vous devez vous acquitter d'une cotisation obligatoire (une seule fois).

Le formulaire de demande de plan de chasse petit gibier est disponible au siège de la Fédération. Il est à retourner avant le 25 JUIN 2010.

Chasse accompagnée

Belle initiative pour l'encouragement et la promotion de nos jeunes chasseurs.

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne veut saluer l'initiative prise par M. Stéphane BARREAU. Avec d'autres tuteurs, il regroupe une quinzaine de jeunes chasseurs accompagnés, âgés de 15 ans, au sein d'une nouvelle formation « Les Joyeux Perdreaux ».

Leur première chasse, accompagnée de leur tuteur, s'est déroulée à Chailland le 28 novembre dernier, il y avait 6 jeunes chasseurs + 1 futur (sans fusil). Après un début en matinée sous un beau soleil les premiers coups de fusil n'ont pas été fructueux.

Par contre l'après-midi après un repas convivial, nos 6 jeunes ont tué 5 perdrix rouges et 3 faisans communs malgré le vent et la pluie, pour la plupart leurs premières pièces faisant ainsi l'admiration de leurs tuteurs !

Hormis l'acte de chasse, M. Stéphane BARREAU souligne la très grande prudence de ces jeunes fusils qui ont très souvent refusé de lever leur fusil ne sentant pas les conditions maximales de sécurité autour d'eux.

L'objectif de cette formation est de permettre à ces jeunes de participer à des chasses organisées pour eux. Cette ini-



tiative va leur permettre de se familiariser et de s'approprier les règles liées à l'organisation et la participation aux chasses. C'est également le moyen de leur faire découvrir plus tôt tous les enjeux et les satisfactions de la chasse.

Ce type d'initiative est un excellent complément à la formation « chasse accompagnée » pour encourager et faire de nos jeunes « perdreaux » des chasseurs responsables et rapidement expérimentés.

Gageons que cette initiative soit reprise par d'autres groupes. Bravo à ces jeunes et à leurs tuteurs.



AFACCC 53

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants a déjà un an. Le chien courant tient bien sa place en Mayenne, et vous êtes nombreux à vous manifester en adhérant à l'AFACCC. Bien sûr, beaucoup de choses restent à mettre en place, mais nous œuvrons pour obtenir

le maximum d'avantages, pour nous, nos chiens, leur protection et conserver la chasse aux chiens courants.

Alors, vous aussi qui êtes passionnés par ce mode de chasse ancestrale, n'hésitez pas et venez nous rejoindre. Appelez le président Louis Delommeau au 02.43.90.20.87.

Société de Chasse de Chatillon/Colmont

La Société de Chasse de Chatillon/Colmont a honoré l'un de ses membres. En effet, lors de son Assemblée Générale du 13 septembre 2009, la Société a voulu remercier Bernard JUBIN pour tous les services rendus.

Le Président Michel Rocher a fait l'éloge de Bernard : « Après toutes ces années passées au sein de la Société

depuis 1969 à ce jour, ce qui fait 40 années : Secrétaire de 1969 à 1975, élu Président à partir de la saison 1975-1976 jusqu'en 2000, c'est-à-dire 24 années, ce qui est je pense assez exceptionnel et de 2000 à ce jour vous étiez Vice Président. »

« De la part des membres du bureau et de tous les sociétaires, nous vous disons merci pour toutes ces années passées à la Société de chasse, ce qui reste malgré tout du bénévolat. »

Ayant souhaité se retirer, lors de cette Assemblée Générale, Bernard a été nommé Président Honoraire de la Société.

A la suite de l'AG, lors d'une petite réception, Bernard accompagné de sa famille a reçu un trophée des mains de Michel Rocher, Président et Monique son épouse a reçu des fleurs des mains de Joseph Guyard, Membre de la société. Denis Leriche accompagné de Jean-Louis Gourdet, représentant la Fédération des chasseurs de la Mayenne a également offert un souvenir.



Bernard entouré des sociétaires et les 2 représentants de la Fédération.

Chasseurs de Grand Gibier

Le tir d'été du brocard

Le tir d'été du brocard est une chasse individuelle qui se développe actuellement en France.

Pour être attributaire d'un tir d'été, il est nécessaire de faire une demande à la Fédération Départementale des Chasseurs et d'obtenir une autorisation préfectorale individuelle. Le ou les bracelets attribués sont prélevés sur l'attribution globale de la campagne de chasse.

Cette chasse se pratique soit à l'affût soit à l'approche.

La période où cette chasse se pratique commence le 1^{er} juin ; celui qui bénéficie de cette autorisation ou son délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation et du ou des bracelets correspondants.

Cette chasse se pratique uniquement à tir à balle, au moyen d'une arme à canon rayé équipé d'une lunette de tir, d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1 000 joules à 100 mètres, ou au tir à l'arc.

Cette chasse qui ne concerne que les brocards, est destinée à prélever soit des animaux déficients, soit des jeunes

non territoriaux, ou encore éventuellement des brocards murs portant de beaux trophées.

Zoonoses : maladies du chasseur

Terme méconnu désignant les maladies que l'animal peut transmettre à l'Homme.

A l'époque où le grand gibier est en forte augmentation, notamment le sanglier, il n'est pas inutile de rappeler quelques précautions simples :

- Pour ceux qui sont adeptes des longues promenades en forêt, notamment en début de saison, attention à la présence de tiques. Toute sortie dans les hautes herbes devra être suivie d'une inspection minutieuse pour vérifier toute présence. Si c'est le cas, vous avez en pharmacie des petits crochets qui permettent de les retirer en toute sécurité. Il est nécessaire ensuite de surveiller qu'il n'apparaisse pas d'auréole rougeâtre, signe du déclenchement possible de la maladie de Lyme. Dans ce cas, consultez votre médecin qui vous prescrira un traitement adapté.





Fédération départementale des gardes chasse particuliers de la Mayenne



Comment devenir garde chasse particulier ?

Pour devenir garde particulier pour une ou plusieurs catégories, chasse, pêche ou forêt, la personne concernée doit suivre le module n° 1, formation commune à ces différentes catégories.

Suivant la catégorie visée, la personne concernée devra suivre le module complémentaire suivant :

Le module n° 2 pour devenir Garde-chasse Particulier : « **police de la chasse** ».

Le module n° 3 pour devenir Garde-pêche Particulier : « **police de la pêche en eau douce** ».

Le module n° 4 pour devenir Garde Forestier Particulier : « **police forestière** ».

Il existe également un module 5 : « **police du domaine public routier** ».

*Depuis la mise en place en 2006 de cette nouvelle procédure la Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise chaque année cette formation dans ses locaux.

Les personnes dispensées de suivre le module 1 sont :

- ▶ Les fonctionnaires retraités de la Police Nationale,
- ▶ les fonctionnaires retraités de la Gendarmerie Nationale,
- ▶ les agents retraités de police municipale.

Pour l'agrément il faut :

Un commettant et le dossier de procédure d'agrément à demander à votre Préfecture ou sous Préfecture suivant le lieu où vous serez amené à exercer vos fonctions de garde ou alors auprès de la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne (voir site Internet www.fdgpm53.com ou membres du bureau)

Comment :

Les gardes particuliers mentionnés à l'article 29 sont commissionnés par le propriétaire (Commettant) ou tout autre

titulaire de droits sur la propriété qu'ils sont chargés de surveiller.

C'est le commettant, c'est-à-dire votre

employeur (propriétaire foncier, Prési-

dent ACCA ou société de chasse etc..) qui dé-

signe la personne pour être son garde et fait une demande d'agrément à la Préfecture ou Sous Préfecture dont dépend le territoire gardé.

Ils doivent être agréés par le préfet du département dans lequel se situe la propriété désignée dans la commission.

Ne peuvent être agréés comme gardes particuliers :

Les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions, en particulier si elles ne remplissent pas les conditions de moralité et d'honorabilité requises, au vu notamment des mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire ou dans les traitements automatisés de données personnelles mentionnées à l'article 21 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Les conditions d'application du présent article, notamment les modalités d'obtention de l'agrément, les conditions dans lesquelles celui-ci peut être suspendu ou retiré, les conditions d'assermentation des gardes particuliers, les principaux éléments de leur tenue ainsi que les conditions d'exercice de leurs missions, sont déterminés par décret en Conseil d'Etat. (Vous pouvez trouver ce même texte, en plus complet sur internet).

*Nous rappelons à nos adhérents que nous tenons à leur disposition tous les documents nécessaires pour le renouvellement des assermentations.

Dès maintenant reprenez la date de notre Assemblée Générale qui se déroulera le Samedi 29 mai 2010 à partir de 9H au siège de la Fédération des Chasseurs à la « Vigneule » MONTFLOURS.

Nous invitons tous nos adhérents et leurs amis ainsi que les amateurs de Ball-trap à venir nous rejoindre le Samedi 5 juin 2010 pour notre traditionnel Ball-trap que nous organisons sur le site de l'association des Parachutistes de la Mayenne à « **Montermenger** » CHAILLAND.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

- | | | |
|--------------|----------------|-----------------------|
| J-P. LEROY | 02 43 02 63 55 | Port : 06 85 18 13 60 |
| R. MALIN | 02 43 02 12 59 | Port : 06 61 81 61 76 |
| P. DENIS | | Port : 06 16 30 90 64 |
| J-Y. POUTEAU | 02 43 53 97 06 | Port : 06 08 45 70 71 |

AGRICULTURE	BAC Pro ^{2^{ème}} - BAC Techno - BTS	<p>LYCÉE ROCHEFEUILLE www.rochefeuille.net lycee@rochefeuille.net</p>
ENVIRONNEMENT	CAP - BAC Pro ^{2^{ème}} - Bac Techno	
COMMERCE	BAC Pro ^{2^{ème}}	
SOCIAL	BEP - BAC Pro	
2 ^{ème} GENERALE et TECHNOLOGIQUE		
4 ^{ème} et 3 ^{ème} PROFESSIONNELLES		

BAC PRO Gestion Milieux Naturels et Faune

Des métiers Naturels

- Espaces naturels et ruraux
- Suivi de la faune sauvage
- Techniques d'entretien
- Actions d'aménagement
- Nombreux stages et chantiers...

Améliorez vos techniques de pêche en rivière... Passez le permis de chasse pendant votre formation !



Les Echos du Bas Maine

Voilà un bien triste 2^{ème} semestre 2009 pour tous les sonneurs et amis des Echos du Bas Maine avec le décès le 9 octobre de leur Président Fondateur Jean du Mesnildot.



Bien que le voyant s'affaiblir de semaine en semaine, nous gardions tous le secret espoir de partager avec lui la joie de notre 30^{ème} anniversaire. Jean aura malgré sa grande fatigue, participé à la préparation de cet évènement jusqu'à ses derniers jours dans la recherche des sonneurs ayant

porté notre tenue de vénerie ou tout simplement sonné aux EBM au cours de ces 29 années d'activité. Sa présence planera ce 30 avril 2010 et nous garderons tous de Jean le souvenir de l'Homme qui a fait du groupe ce qu'il est grâce à sa générosité, son dévouement et la gaieté qu'il nous a transmis et qui fait référence dans le monde de la trompe.

Les autres évènements de ce 2^{ème} semestre sont évidemment un peu ternes depuis ce 9 octobre, bien que nous devions en citer un d'importance notoire au concours fédéral de la Roche Posay : 5 podiums nationaux pour nos deux meilleurs sonneurs des EBM. En championnat de France individuel, Emmanuel Pinot a été sacré vice-champion de France et Bertrand Boudier 3^{ème} de cette catégorie. Ces deux même compères ont une nouvelle fois gagné le cham-

pionnat de France de duo, Bertrand étant nommé champion de France de « seconde » ; félicitations renouvelées à nos deux artistes.

La vie continuant, c'est avec la plus grande application que nous préparons l'évènement majeur de 2010 ; à savoir le 30^{ème} anniversaire des EBM ainsi que des 180 ans de l'équipage du Bas Maine, nos racines dont nous portons les couleurs et le bouton. Huit commissions ont été constituées et travaillent à l'élaboration de ce qui sera une première nationale dans le monde de la chasse et de la trompe. Le vendredi soir 30 avril 2010, nous réunirons dans un espace de 5000 m², 2010 convives pour un dîner servi « à l'assiette » et par tables rondes de 10 couverts. Ce dîner sera bien sûr agrémenté en majorité par les voix et les trompes d'une centaine de sonneurs sans le protocole que nous vous avons imposé lors de la soirée de lancement de notre 2^{ème} CD. En deuxième partie de soirée, un orchestre de 10 musiciens nous emmènera jusqu'au bout de la nuit. Des chambres d'hôtel sont pré-réservées avec navette gratuite pour ceux qui le souhaitent. Vous trouverez plus de renseignements en consultant notre site : www.les-echos-du-bas-maine.fr, et surtout pensez à réserver, invitez vos amis pour constituer une « table ronde de 10 » pour cette nuit inoubliable que nous voulons placer sous le signe de la convivialité.

Philippe Poirier
Président des Echos du Bas Maine



Une Manifestation à ne pas manquer



**30 ans des Echos du Bas-Maine
et 180 ans de l'équipage**

*Dîner concert
et soirée dansante
25 euros*

Vendredi 30 avril 2010

Parc des Loges - 53940 St-Berthevin

À partir de 19 h 30

www.les-echos-du-bas-maine.fr

• de 2000 convives pour un dîner-concert (tables rondes de 10) dans un hall de 5000 m²

Réservation possible de chambres à B&B Technopolis (à votre demande: 44€ pour 2 pers.)

• de 100 sonneurs présents dans une ambiance Bas-Maine assurée

2^{ème} partie de nuit avec un orchestre de 10 musiciens jusqu'à l'aube

Stands gratuits à disposition pour artistes ou professionnels de la chasse ou de la trompe

Navettes gratuites de 0h00 à 5 heures toutes les 1/2h entre le Parc des Loges et l'hôtel



Siège social *Maison de Marie* Le Plessis 53260 PARNÉ-sur-ROC Tél. 02 43 37 11 40







Club national des bécassiers

Bécasse et gestion

La bécasse est sans nul doute l'espèce d'oiseau gibier migrateur la mieux suivie en Europe et tout particulièrement en France.

Un récent colloque a permis de faire le point sur les principaux acquis concernant l'écologie comportementale de cet oiseau en hivernage majoritaire dans notre pays.



La gestion de cette espèce gibier nécessite de connaître l'évolution des



populations et les prélèvements liés à l'activité cynégétique. Cela passe par le Réseau Bécasse regroupant plus de 500 personnes issues de l'ONCFS, des FDC et des bénévoles spécialement formés pour le baguage.

Les effectifs nicheurs suivis en France depuis 1992 sont

dans une phase sensible d'accroissement. Quant aux effectifs hivernants ils font l'objet d'un suivi grâce à deux indices :

- Indice Cynégétique d'Abondance ou ICA = nombre de bécasses différentes vues par sortie de chasse standardisée, transmis par environ 1000 chasseurs membres du Club National des Bécassiers.
- Indice d'Abondance Nocturne ou IAN qui repose sur le travail des bagueurs du Réseau « Bécasse ».

Ces deux indices qui s'adressent à la même population de bécasse mais à deux moments différents du cycle journalier, évoluent de façon synchrone et montrent une hausse discrète des populations hivernantes depuis une dizaine d'années. Cela est sans doute rassurant mais soyons vigilants car la pression de chasse sur cet oiseau augmente parallèlement à la dramatique diminution du perdreau.

Et si son biotope des bois et forêts a plutôt évolué favorablement, il n'en est pas de même pour les prairies naturelles, lieux de son nocturne festin de lombrics.

La mise en place d'un PMA, assorti d'un carnet de prélèvement avec dispositif de marquage comme cela existe en Bretagne et en Mayenne depuis 3 ans, doit permettre d'évaluer les prélèvements tout en évitant les excès. Pour quand au niveau national ?

Bien sûr, il s'agit de contraintes supplémentaires, mais le chasseur responsable d'aujourd'hui doit bien prendre conscience que les générations suivantes ne pourront exercer leur loisir préféré aux dépens d'un bien commun à tous, la faune sauvage, que s'il en revendique la responsabilité de gestionnaire.

Les bécassiers vont résolument dans ce sens. Vous qui traquez la dame au long bec avec votre fidèle compagnon, venez nous rejoindre !

M. FRITEAU, Délégué CNB
06.81.71.46.11

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : <http://lesrelaisdalsace.com>





Comptage de rêve

La neige encore présente aux pieds des talus diffracte la lumière des projecteurs qui balayent les parcelles emblavées ; bonnet de laine et mitaines sont de rigueur pour affronter le petit vent du nord accentué par la discrète allure du véhicule à toit ouvert.

- Un renard à droite ! jette l'homme de droite dont le faisceau lumineux immobilise deux points brillants au pied d'un boqueteau.
- Deux lièvres à gauche ! annonce une voix plus grave quelques instants après où dans un jeune blé deux formes brunes aux longues oreilles et yeux rouges se poursuivent en zigzaguant.

Le véhicule progresse silencieusement dans un chemin encaissé, que trois lapins traversent comme des éclairs pour regagner leurs terriers.

- Deux chevreuils là-bas ! Quatre éclairs de diamant révèlent les animaux qui fixent le projecteur.
- Et cet oiseau qui s'envole ? une chouette effraie !...

Dans la chaleur du lit, je me suis vite endormi dans un tourbillon d'images aussi furtives que vivantes. Et le rêve est venu poser son voile rajeunissant :

Après avoir terminé mes devoirs, j'avalais rapidement mon dîner, car un voisin qui était chasseur et me savait attiré par les animaux, m'emmenait ce soir pour une tournée de ce qu'il appelait très sérieusement un comptage nocturne. Nous étions cinq dans le véhicule et je bravais les interdictions pour monter sur le toit et suivre de près les 2 faisceaux lumineux. Je criais de joie à chaque animal aperçu et identifié. Je voulais courir après pour les attraper et les enfermer dans une grande cage au fond du jardin. J'étais le dompteur d'un grand cirque nocturne !

A la fin du circuit, nous avons retrouvé d'autres véhicules sur la place d'un village tout illuminé de guirlandes multicolores. Autour d'une table où se dressait sur son derrière un gros lièvre en chocolat, les hommes trinquaient bruyamment.

Les jeunes, comme moi, ce sont alors regroupés en se tenant la main pour danser autour de la table et chanter :

*Vivent les hôtes de la nuit
Et le chasseur qui les reluit
En recensant toute cette vie
Il ne se fait que des amis
Et nous ferons tous comme lui.*

M.F

Cynophilie

Le Korthals

Cette race a été créée en Allemagne, dans la province de Hesse, par un hollandais dénommé Edward Korthals.

Ayant remarqué les qualités des griffons, il en acheta sept de tout type et les croisa entre eux. C'est la première fois qu'on utilisa aussi systématiquement la consanguinité pour créer une race. Celle-ci permit de fixer les caractères génétiques. Edward Korthals procéda ensuite à une sélection très sévère en choisissant les sujets d'abord pour leurs qualités morales puis physiques. Les chiens sélectionnés reçurent une éducation d'élite pour perfectionner leurs qualités physiques. En 1870, il obtint un type très homogène de griffons auxquels on donna son nom. Le standard de la race est établi en 1887.

Ce standard le décrit comme un chien vigoureux, rustique, de taille moyenne, plus long que haut. Le crâne n'est pas trop large. Le museau est long et carré. Les yeux, jaune foncé ou bruns sont surmontés mais pas recouverts par des sourcils broussailleux. Les moustaches et barbe bien



développées lui confèrent une expression caractéristique et expriment fermeté et assurance.

Le Korthals est un chien costaud, protégé par un poil rude. Il a été conçu pour être polyvalent. Que ce soit au marais, au fourré ou en plaine, il est un acharné de la quête, son arrêt est ferme et il fait aussi un excellent retriever.



La bécasse des bois

Hôte commun de nos forêts, sa discrétion et son caractère sauvage en font l'un des gibiers les plus prisés des chasseurs.

Identification et alimentation

Pesant en moyenne 300-350 g, plutôt trapue, rondouillarde et courte sur pattes, elle ne possède pas l'élégance distinguée des autres limicoles (petits échassiers). Par contre, son plumage, judicieusement teinté de roux, de beige et de noir est du plus bel effet.

Sa teinte générale «feuille morte» alliée à son immobilité (phénomène d'homochromie) constituent son meilleur moyen de défense face aux prédateurs, en particulier dans le milieu forestier, d'autant plus que ses deux gros yeux ronds ronds, haut placés et saillants, lui confèrent un champ de vision très large de 360° lui permettant de se prévenir des attaques éventuelles.

Aucun caractère externe ne différencie le mâle de la femelle. En revanche, l'examen du plumage des ailes permet de distinguer les jeunes des adultes. La bécasse des bois est une espèce très discrète qui mène une vie essentiellement solitaire.

Les proies animales constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Les vers de terre, en particulier, lui apportent 80% de l'énergie dont elle a besoin. Elle trouve ses proies dans la litière et dans les endroits frais et humides des forêts, mais également dans les prairies permanentes qu'elle fréquente la nuit en automne-hiver.

Reproduction

Son aire de reproduction est très vaste, elle s'étend de l'Europe Occidentale à l'Asie en passant par l'Europe du Nord et la Russie. En France elle niche essentiellement dans les régions montagneuses, dans le nord-est, et les grandes forêts du bassin parisien. En Mayenne, les mentions de nidifications certaines restent exceptionnelles : 2 cas rapportés au cours des 20 dernières années.

La femelle dépose ses 4 œufs à même le sol qu'elle couvrera seule pendant 21 à 23 jours, sur un lot de feuilles sèches, de mousse et de brindilles. En France, la nidification s'étale de fin février à fin juillet. Pendant cette période, le mâle peut être vu ou entendu, au crépuscule et à l'aube, lors

d'un vol accompagné de cris : la «croûle».

Migration et hivernage

Les populations de bécasses des bois sont en majorité migratrices. En automne, celles de Scandinavie, de Russie, d'Europe Centrale quittent leurs territoires de reproduction pour gagner les régions tempérées d'Europe occidentale, d'Europe du Sud et d'Afrique du Nord. En France, le pic de la migration post-nuptiale se situe généralement vers la mi-novembre. Le pic de la migration pré-nuptiale a lieu en mars. La migration des bécasses se déroule de nuit, par petits vols de quelques individus. Les régions littorales Manche-Atlantique et méditerranéenne accueillent la majeure partie de l'effectif hivernant.

Gestion de l'espèce

La gestion de cet oiseau migrateur passe par un suivi le plus précis possible de divers indicateurs biologiques.

Le recensement des effectifs nicheurs (fondé sur celui des mâles à la croûle) et des effectifs hivernants est en place en France depuis plus de 20 ans. Le développement du baguage (6200 oiseaux marqués en 2008-2009) permet de suivre l'évolution des taux de survie. Dans notre département, fin 2009,

nous avons dépassé les 1300 bécasses baguées (cumul des saisons). Les origines des oiseaux hivernants en Mayenne sont diverses : pour 50% d'entre elles viennent de Russie et pour l'autre moitié l'essentiel est fourni par la Finlande, les Pays Baltes, la Pologne, l'Ukraine et la Biélorussie. Des enquêtes informent sur le niveau des prélèvements cynégétiques ; en Mayenne, le tableau de chasse «bécasse» oscille entre 3000 et 5000 individus selon les hivers. A la lecture de tous les indicateurs disponibles à l'heure actuelle, la tendance générale est à la stabilité. L'espèce demeure toutefois fragile en raison de l'engouement qu'elle suscite chez les chasseurs. Consciente de cette fragilité, de nombreuses fédérations départementales de chasseurs ont favorisé la mise en place d'un prélèvement maximum autorisé (P.M.A.).

J-F.A.



Yann Arthus-Bertrand, nouvelle arme anti-chasse ?

A l'heure où j'attaque la rédaction de mon billet d'humeur semestriel, nous ne savons toujours pas si le salon de la chasse (et de la pêche depuis l'an dernier) de Rambouillet aura bien lieu, ni où il se déroulera. Cette manifestation se tient traditionnellement en mars.

Le problème : ce salon devait être implanté dans une zone classée Natura 2000.

Natura 2000, cette fausse bonne idée promue par l'Europe après que l'on eût expliqué en long, en large mais certainement pas assez en travers, que cela ne constituerait pas une entrave aux activités et projets humains ! Eh bien, on va être servi !

En effet, un chapiteau d'environ 10 000 m² devait être érigé sur le domaine présidentiel de Rambouillet, et cela n'a pas tardé à agacer sérieusement une bande de soi-disant écolos « parisiens », prêts à en découdre et tout heureux de venir mettre des bâtons dans les roues à une manifestation consacrée à l'activité cynégétique entre autres.

Ce site où œuvraient les entreprises de construction afin d'édifier cet espace temporaire hébergerait des espèces fragilisées à protéger urgemment ; notamment criquets et sauterelles auraient établi leurs quartiers sur les 147 hectares que comprend ce lieu. Alors Yann Arthus Bertrand, accompagné d'une cinquantaine de ses amis écolos (au rang duquel figurait Anny Poursinoff, conseillère régionale des Verts) a donc mené une opération commando devant l'entrée du domaine pour exiger l'arrêt immédiat des travaux. Alerté par les soins du même personnage, l'Elysée

a immédiatement cédé à la pression et à ses désirs, et poussé fermement la préfecture qui avait autorisé ces travaux, à faire immédiatement machine arrière et à arrêter le chantier ! Nous voilà revenus en plein syndrome « pique-prune », obscure et dérisoire scarabée symbole d'une protection à l'environnement extrémiste !

Toujours est-il que le chantier a été arrêté à la grande satisfaction de Yann Arthus-Bertrand, qui a profité du mini rassemblement écolo pour déclarer à la presse : « *J'ai eu le conseiller de Nicolas Sarkozy au téléphone, qui n'était pas au courant de ce qui de passe. Je ne suis pas inquiet, tous cela à l'air d'une erreur* ». Et la préfecture de se fendre du communiqué suivant précisant : « *Bien qu'au strict plan du droit l'implantation d'une structure provisoire sur un site Natura 2000 n'est pas soumise à autorisation, la préfète des Yvelines, en accord avec le maire de Rambouillet, a demandé leur arrêt immédiat et définitif compte tenu de la nature des travaux et de l'émotion qu'ils suscitent.* »

Et voilà, la préfète aux ordres, les écolos satisfaits et hop, circulez, y'a rien à voir !

Sauf que nous voilà bien sous le coup d'une écologie impérialiste, punitive et dictatoriale !

Et pendant ce temps-là, amis chasseurs, pas un mot, pas un commentaire ni de réactions de nos instances nationales... Cela suscite quelques interrogations, n'est-ce pas ?

Allez, à bientôt, et salut à tous en Saint-Hubert.

Le Moustique

Petites annonces

ANNONCE

- VENDS FUSIL DE CHASSE. CAL 16. TBET. 100 EUROS. TÉL: 02 43 01 62 93. L'HUISSERIE

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...): adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de 10 euros, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :

TERRES & EAUX

— CHASSE — PÊCHE — ÉQUITATION — ANIMAL — NATURE —

www.terreseteaux.com



BIENVENUE DANS VOS NOUVEAUX MAGASINS !



Une offre de plus de 350 marques sur 2950 m²...

LE MANS - SAINT SATURNIN
Ouvert depuis le 27 mars

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi
de 09H00 à 12H30
et de 14H00 à 19H30
Vendredi et Samedi
de 09H00 à 19H30 non stop

RENNES - LA MEZIERE
Ouverture le 08 mai 2010



12, rue de Villeneuve - ZAC des portes de l'Oréane
72 650 SAINT SATURNIN



ZAC de Cap Malo
35 520 La Mézière

TERRES & EAUX SA RCS 42255722 LILLE

ACGL Conseil

Votre
service informatique
à partir de **250€ HT/mois**

0 826 808 017
0,12 €/min

www.acglconseil.com

Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre le Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

MAYENN Détente



Serge LECOQ

Vous accueille tous les jours
sauf le mardi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
(magasin situé à 200m de
l'entrée du Château)

ARMURERIE

Armurier diplômé de l'École
d'Armurerie de St Etienne

Pour :

- fabriquer vos armes et vos crosses sur mesure
- mettre vos armes en conformité
- entretenir, réparer, bronzer vos armes toutes marques
- achat et dépôt vente de vos armes d'occasion

COUPELLERIE

Coutelier certifié Nogent

Tous travaux d'affûtage pour :

- ciseaux, sécateurs, couteaux
- cisailles, peignes de tondeuses
- lames tondeuses, taille-haies
- chaînes de tronçonneuses

4, rue Jules FERRY - 53100 MAYENNE

Tél : 02 43 32 17 02

GAME FAIR

en
LOIR-ET-CHER

Domaine national de Chambord

18/19/20 JUIN 2010

LA PLUS GRANDE FÊTE DE LA
CHASSE ET DE LA NATURE

**DÎNER
SPECTACLE**
Samedi 19 juin
Face au Château
Réservations
01 41 40 31 55

350 stands avec toutes les nouveautés de la chasse !

Bielorussie
Pays à l'honneur



Connaissance de la
CHASSE

ARMES
de CHASSE

la Nouvelle
République

bleu

SEJONS
L&C



GRATUIT pour les moins de 10 ans.

Réservation **0 825 830 825** (0,34€ l'appel)
www.carrefourspectacles.com
www.fnac.com

Magasins **CARREFOUR, FNAC, GEANT,
Magasins U, Bon Marché**

Billetterie en vente à partir du 1^{er} janvier 2010

Pendant les 3 jours : Ball-trap, sanglier courant, archerie, épreuves de chiens de chasse.
Villages vénerie, couteliers, produits du terroir...

Samedi : Vente aux enchères - Spectacle gratuit clôturé par un feu d'artifice grandiose !!!
Dimanche : Messe de Saint Hubert - Vide Grenier chasse.

Horaires : Vendredi 11h-19h, Samedi 9h-20h et dimanche 9h-17h

Les personnes accompagnées de leur chien en laisse devront obligatoirement présenter le carnet de vaccination de leur animal à l'entrée du salon

www.gamefair.fr

12, rue Mozart 92587 Clichy cedex - tél. : 01 41 40 32 32 - Fax : 01 41 40 32 53 - www.organisation-lariviere.com